



EDITORIAL

*Votre personnel de maison
Votre concierge
Méritent une protection.*

Le personnel de maison et les concierges sont exposés à de multiples dangers d'accidents: chutes, coupures, lombalgies, brûlures avec un fer à repasser ou par des produits chimiques (détergents ou autres), etc...

En cas de survenance de l'un de ces accidents entraînant une invalidité permanente à la personne, nous sommes en tant que chef de famille ou syndic employeur de ces personnes responsable devant la loi!!!

Alors si vous ne jugez pas utile pour vous d'assurer votre maison en tant que chef de famille ou votre immeuble (ou résidence) en tant que syndic, faites le pour protéger votre employeur de maison et votre concierge. Vous aurez en plus accompli un acte civique. Agissez avant qu'il ne soit trop tard !

Abdelouahed JAMBARI
Votre assureur conseil

Nouvelle formule Exclusive

24 HEURES INDEMNISATION

En cas de sinistre de dégâts des eaux, incendie, vol, ou bris de glaces dont le montant des dommages est inférieur à 7000dh, votre chèque d'indemnisation vous sera remis dans les 24h de votre validation du rapport d'expertise. Ce rapport est rédigé manuellement séance tenante par l'expert.

TÉMOIGNAGES

Mme LEMNOUNI khadija
Sinistre Dégâts des eaux

Un tuyau d'eau passant par la buanderie à l'intérieur de la cuisine et le plafond des toilettes s'est éclaté, en causant des dommages au mur de la cuisine et au plafond des toilettes.

Les dommages ont été estimés à 1760DH. Grâce à mon assurance RYAD Habitation et la nouvelle formule d'indemnisation Express, j'ai été indemnisé rapidement.

Pour mon assurance Habitation je ne paie que **590 DH TTC par an.**

Propriétaire, copropriétaire ou locataire LA MULTIRISQUE HABITATION

vous offre une solution pour protéger votre habitation, votre famille et vos biens

à partir de



Qu'est ce que c'est ?

La multirisque habitation, est une assurance qui répond aux soucis de chacun voulant protéger ce qu'il a de plus cher: le domicile, les membres de sa famille, les biens personnels ainsi que le personnel de maison par des garanties adaptées à ses besoins.

Elle s'adresse à qui?

Elle est destinée à tout locataire ou propriétaire d'une habitation principale ou secondaire à usage exclusif d'habitation.

Elle vous protège contre quoi?

La multirisque Habitation vous offre un éventail de garanties contre les risques pouvant atteindre:

VOS BÂTIMENTS contre les risques Incendie et explosion, Dégâts des eaux

VOS BIENS contre les risques Incendie, Vol, Dégâts des eaux, Bris de Glaces et miroirs fixes, ainsi que les dommages électriques pouvant atteindre les appareils électriques et électroménagers,

VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR

- ▶ les dommages corporels et matériels, causés aux tiers ou aux voisins soit par vous-même ou les membres de votre famille résultant d'un accident tel que l'intoxication alimentaire.
- ▶ les risques locatifs que l'assuré peut encourir à l'égard du propriétaire en tant que locataire.
- ▶ le recours des voisins et des tiers que l'assuré peut encourir pour tout dommage résultant d'un incendie ou dégâts des eaux survenus dans ses locaux.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL dont serait victime le personnel de maison



Parce que votre maison ne ressemble à aucune autre la RMA WATANYA a conçu pour vous le contrat multirisque habitation RYAD qui vous offre le choix entre trois formules: initiale, Majeur, Suprême. Des formules sur mesure, adaptées à votre domicile et votre mode de vie.

Pour seulement **300,000dh** par an vous pourrez assurer un contenu de **100,000,00dh.**

Besoin d'une offre personnalisée, nos conseillers sont heureux de vous rencontrer CHEZ VOUS.

ZOOM

SYNDIC, PROTEGEZ-VOUS !!!



La loi 18-00 portant statut de la copropriété des immeubles a défini les missions et responsabilités du syndic. Celui-ci est chargé d'administrer l'immeuble « ou la résidence », de pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien.

A ce titre, le syndic doit d'une part mettre en place les moyens de sécurité et de prévention contre les risques auquel est exposé l'immeuble ou la résidence (les parties communes): incendie, dégât des eaux, vol, bris de glaces, accidents (ascenseur, concierge),...

Et d'autre part souscrire une assurance contre le risque résiduel pour protéger sa responsabilité vis-à-vis des copropriétaires, des voisins et des tiers ainsi que les concierges.

**ASSURANCE
MULTIRISQUE RESIDENCE**

une multitude de garanties à choisir
en fonction de vos besoins.

Besoin d'une offre personnalisée, nos conseillers sont heureux de vous rencontrer CHEZ VOUS.